

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 7 novembre 2019

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2019

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	0	0	1	DUBOS Jean-Luc
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	1	0	0	
	DAYOT Clothilde	0	1	0	
	DENIS Paul	0	0	1	BLANCHET Typhaine
	DUTARTRE Marie-Paule	1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	0	0	1	MORGAND Michel
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
TALBOURDET Nicole	0	0	1	BURAUD Nicole	
VERNAY Christophe	0	1	0		
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	0	0	1	BOUVET Sylvie
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS 01 à 11	17	5	5	

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES. APPROBATION DU RAPPORT N°3 DE LA CLECT. TRANSFERT DE L'ALSH, DE LA CYBERCOMMUNE ET DU CONTINGENT DU SDIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT de Lamballe Terre & Mer n° 03-2019 et portant sur les éléments ci-après énumérés :

- Le transfert de la compétence contingent SDIS ;
- Les subventions aux associations ne relevant pas de l'intérêt communautaire ;
- Le retour de Cap Armor à la commune de Moncontour ;
- Le transfert des ALSH d'Erquy, Pléneuf-Val-André et Lamballe-Armor ;

- Le transfert de l'Espace Public Numérique (EPN) d'Erquy ;
- Le retour des animations sportives aux communes du Pays de Moncontour.

Le Conseil Municipal prend également acte de l'évolution de l'Attribution de Compensation 2019 de la Commune d'Erquy au regard des réductions et valorisations tel que ci-après recensées :

ÉVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE D'ERQUY	
Base 2018	413 445,78 €
SDIS Déduction	-126 998,00 €
SDIS Valorisation SPV	+30 956,00 €
ALSH Déduction	-77 937,00 €
Cybercommune	-25 880,00 €
Dotation 2019 Définitive	213 586,78 €

ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2019. PROGRAMMATION EFFECTUÉE SOUS L'ÉGIDE DU
SDE 22. PROGRAMME 2019 : MODIFICATIF N°4 / V.2019-5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise à jour des travaux 2019 comme suit :

OBJET	Rue Foch (dernier tronçon) : MAJ valeurs d'Effacement des réseaux BT/EP/TEL 1 ^{er} devis : 04-06-2018 / Devis MAJ du 30-09-2019				
BUDGET	Budget Général 2019				
	Rubriques Travaux	DEVIS RÉCAP HT	DEVIS RÉCAP TTC	QUOTE-PART HT	QUOTE-PART TTC
01	ECLAIRAGE	234 500,00	281 400,00	140 700,00	
02	BASSE TENSION	129 500,00	155 400,00	43 200,00	
03	TELECOM	31 083,00	37 300,00	3 000,00	33 700,00
	PROGRAMME RECAPITULATIF	395 083,00	474 100,00	186 900,00	33 700,00
	Participation Communale Récapitulée →			200 600	

ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE-ANNÉE 2020. PROGRAMMATION EFFECTUÉE SOUS
L'ÉGIDE DU SDE 22. PROGRAMME 2020 : INSCRIPTION CONSERVATOIRE. EFFACEMENT EP/BT/TEL RUE DE
GAULLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'estimation des travaux 2020 comme suit :

OBJET	Effacement des réseaux BT/EP/TEL rue De Gaulle.				
BUDGET	Budget Général				
	Rubriques Travaux	DEVIS RÉCAP HT	DEVIS RÉCAP TTC	QUOTE-PART HT	QUOTE-PART TTC
01	ECLAIRAGE	53 000,00	63 600,00	31 800,00	
02	BASSE TENSION	70 000,00	84 000,00	21 000,00	
03	TELECOM	17 000,00	20 400,00		20 400,00
	PROGRAMME RECAPITULATIF	140 000,00	168 000,00	52 800,00	20 400,00
	Participation Communale Récapitulée →			73 200	

MODIFICATION MODIFICATIVE SIMPLIFIÉE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU). CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LE SECTEUR DE LA COUTURE. MODIFICATION DE L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA COUTURE.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions), approuve l'objet et les motivations de la modification simplifiée n°5 du PLU d'Erquy concernant les sujets suivants :

- Corriger une erreur matérielle sur le secteur de la Couture : la trame **des espaces boisés classés empiète sur une parcelle non boisée** ;
- Modifier l'orientation d'aménagement du secteur de la Couture afin d'en **ajuster les conditions de desserte et les formes urbaines** ;

Conformément aux obligations du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public, accompagné d'un registre d'observations durant un mois du **lundi 9 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 excepté les après-midis des mardis 24 décembre et 31 décembre 2019**, à la mairie d'Erquy, située 11 square de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'ensemble du dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.ville-erquy.com. Des remarques et observations pourront être formulées à l'adresse : urbanisme@ville-erquy.com. A l'issue de la mise à disposition, la Commune prendra une délibération pour dresser le bilan de la mise à disposition et approuver la procédure de modification simplifiée après avoir tenu compte, s'il y a lieu, des observations du public et des avis émis par les personnes publiques associées.

RUE DU ROCHER MORIEUX. INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE AC 599 ET AC 601.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la parcelle dans le Domaine Public Communal.

RUE DE LA MARE AUX LOUPS. INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE C 2433.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la parcelle dans le Domaine Public Communal.

LA VILLE ES RENAI. INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES PRIVÉES COMMUNALES B 1429-1431-1460

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles dans le Domaine Public Communal.

LA VILLE ES RENAI : ECHANGE PARCELLAIRE AVEC UNE PERSONNE PRIVÉE. CESSION D'UNE PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE B 1459. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES PRIVÉES B 1427,1433,1436,B 1453,B 1455,B 2257 ET B 2258. INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DESDITES PARCELLES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'échange sans soulte.

RUE DE CLAIRVILLE : INTÉGRATION DE 663M2 AU DOMAINE PUBLIC. ACQUISITION ET INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES B 1645, 1647, 1649, 1679 ET 1681 C4EDÉES A LA COMMUNA PAR UNE PERSONNE PRIVÉE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière à l'euro symbolique.

PROJET COMMERCIAL ET LOCATIF 4 RUE FOCH. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE PRIVEE COMMUNALE AI 64. ACCORD DE PRINCIPE DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition par la propriétaire d'une fraction de la parcelle privée communale d'une emprise d'environ 20 m2, place du marché.

FORFAIT ENFANT : AJUSTEMENT DE FIN D'EXERCICE AU BÉNÉFICE DE L'ÉCOLE PRIVÉE D'ERQUY « NOTRE-DAME » AU TERME DE LA PUBLICATION DE LA LOI 2019-791 DU 28-07-2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à proposer la convention de financement triennal 2019-2021 marquée par l'évolution de la dotation annuelle du forfait enfant des classes élémentaires et maternelles et de l'impact réglementaire de la Loi Blanquer (obligation scolaire des 3-5 ans).

Forfait Enfant	Années Scolaires	Forfait-Enf Maternelle	Forfait-Enf Élémentaire	Dotations Maximales	Années Budgétaires
Année 1	2018-2019	▶ 1.156,72	▶ 498,97	46.767,40	2019
Année 2 (*)	2019-2020	▶ 1.156,72 (*)	▶ 498,97 (*)	41.301,36	2020
Année 3	2020-2021	▶ INDEXATION	▶ INDEXATION		2021

INDEMNITÉS COMPENSATRICES POUR FRAIS DE SÉJOUR ET DE TRANSPORT IMPUTABLES AUX MISSIONS ET FORMATIONS EXERCÉES OU DISPENSÉES A L'EXTÉRIEUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de 51,70 € avancés par un employé du Centre Technique Communal pour des frais d'hôtel.

APTITUDE A LA CONDUITE DES VÉHICULES POIDS LOURDS. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE VISITE MÉDICALE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de 36 € avancés par un employé du Centre Technique Municipal.

VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE. ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention individuelle de 40 € pour 40 enfants du collège Thalassa domiciliés à Erquy et ayant effectué des voyages scolaires.
